

Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)

## Rapport annuel 2013

Version brève

### Sommaire

Editorial	2
Chiffres-clés	3
Portrait de la Caisse de pension	5
Interview avec Urs Bracher, gérant de la Caisse de pension	7
Placements	9
Interview avec Guido Bächli, responsable des placements de la Caisse de pension	11
Degré de couverture	13
Compensation du renchérissement pour les rentes	13
Effectif des assurés	14
Bon à savoir	17
Mots croisés	19
Contact	20

## Editorial

Chers assurés,  
Chers bénéficiaires de rentes

Au cours de l'année 2013, la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a réalisé une performance réjouissante de 7,2% et a accru son degré de couverture à 111,6%, contre 107,0% l'année précédente.

L'année de placement 2013 a été largement dominée par le débat sur la politique monétaire des banques centrales et ses répercussions sur l'environnement des taux, par les marchés des actions et l'affaiblissement conjoncturel persistant dans de nombreux pays européens et certains pays émergents. Malgré ces défis, l'année de placement 2013 s'est conclue sur un très bon résultat. La stratégie de placement de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) au cours de l'exercice a également porté sur la mise en place de facteurs de rendement durables, l'exploitation des opportunités qui se sont présentées et une surveillance active des risques. Dans notre portefeuille, les actions ont constitué le principal moteur de la performance annuelle de 7,2% ainsi que des risques en raison de leur caractère de valeur intrinsèque et des possibilités de rendement attrayantes. Elles ont été surpondérées tout au long de l'année.

Urs Bracher partira à la retraite à la clôture de l'exercice 2013, après 25 années d'une carrière couronnée de succès. Il a dirigé la Caisse de pension et le Service des assurances du Credit Suisse Group (Suisse) depuis 1989. Il a toujours particulièrement veillé à ce que la Caisse de pension se distingue par de bonnes prestations de prévoyance et qu'elle soit attractive, équilibrée et innovante. L'entretien mené avec Urs Bracher vous apprendra comment – sous sa direction et en collaboration avec la banque – une offre de prévoyance durable a pu être créée.

La présente version brève du rapport annuel est un résumé des principaux événements et chiffres qui ont marqué l'exercice 2013. Vous pouvez télécharger le rapport annuel complet, annexes comprises, depuis le site web de la Caisse de pension à l'adresse [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension).

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Avec nos meilleures salutations

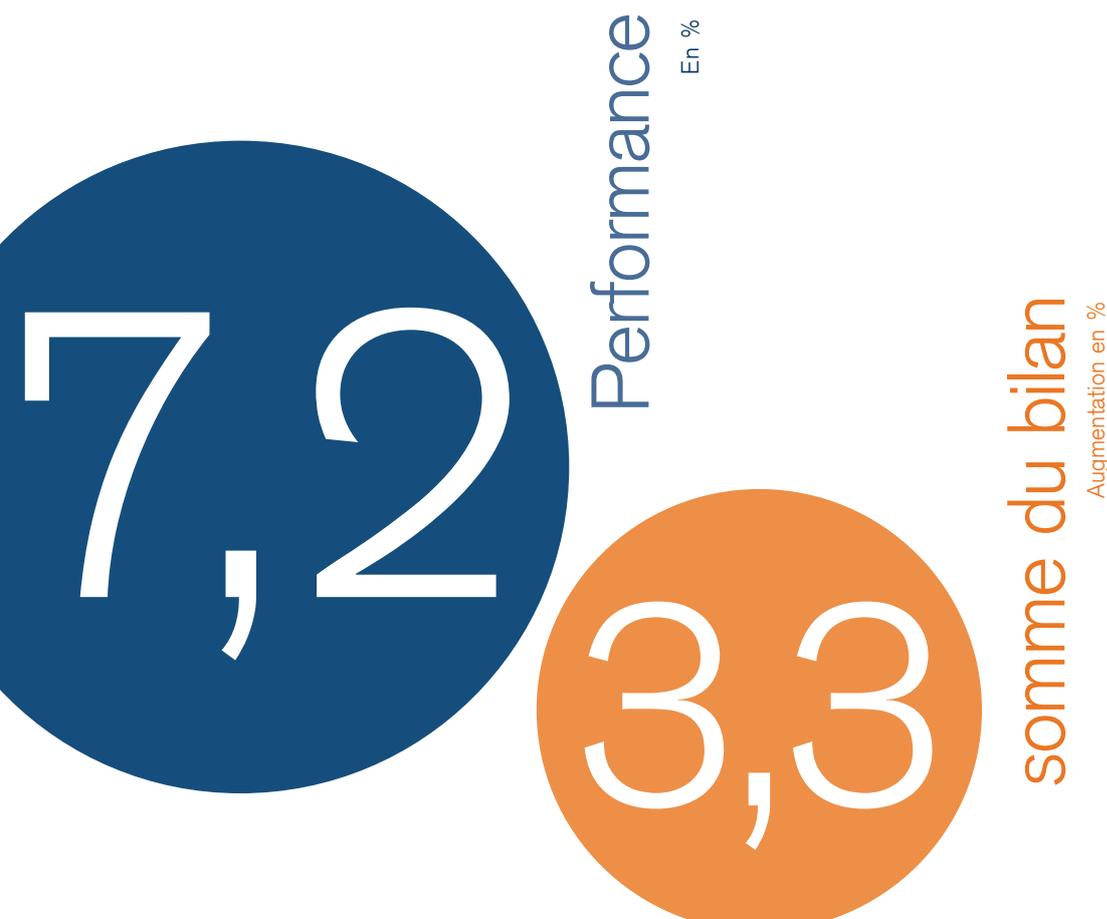
CAISSE DE PENSION DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)



Philip Hess  
Président du Conseil  
de fondation



Urs Bracher  
Gérant



# Chiffres-clés

En fin d'année, les chiffres-clés se présentaient de la façon suivante:

## Bilan

En millions de CHF

14'956,4

Somme du bilan  
2013: 14'956,4  
2012: 14'481,2

6'600,7

Capital de prévoyance  
des assurés actifs  
2013: 6'600,7  
2012: 6'660,8

6'383,3

Capital de prévoyance des  
bénéficiaires de rentes  
2013: 6'383,3  
2012: 6'251,2

275,8

Provisions techniques  
2013: 275,8  
2012: 424,3

0,0

Capital libre de la fondation  
2013: 0,0  
2012: 0,0

1'537,3

Réserve de fluctuation  
2013: 1'537,3  
2012: 927,7

## Compte d'exploitation

En millions de CHF

212,7

Cotisations salariés  
2013: 212,7  
2012: 231,6

423,2

Cotisations employeur  
2013: 423,2  
2012: 436,0

77,5

Prestations d'entrée  
2013: 77,5  
2012: 99,6

102,7

Rachats  
2013: 102,7  
2012: 79,7

1'003,1

Produit net des placements  
de la fortune  
2013: 1'003,1  
2012: 1'061,1

651,4

Produit net des placements  
de la fortune  
2013: 651,4  
2012: 536,3

93,2

Prestations en  
capital à la retraite  
2013: 93,2  
2012: 96,4

378,9

Rentes de vieillesse versées  
2013: 378,9  
2012: 361,1

23,1

Rentes d'invalidité versées  
2013: 23,1  
2012: 23,4

54,5

Rentes de conjoints versées  
2013: 54,5  
2012: 52,5

## Effectif

Nombre de personnes

20'193

Effectif des  
assurés actifs  
2013: 20'193  
2012: 22'263

10'708

Effectifs des assurés  
bénéficiaires de rentes  
2013: 10'708  
2012: 10'515

30'901

Effectif global  
2013: 30'901  
2012: 32'778

## La barre des 15 milliards presque atteinte

La somme du bilan de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a augmenté de 3,3% en l'espace d'un an. Elle atteignait presque CHF 15 milliards à la fin 2013. Alors que le capital de prévoyance des assurés actifs n'a que peu varié, celui des bénéficiaires de rentes a encore augmenté (+2,1%). L'effectif des bénéficiaires de rentes ne cesse de gagner en importance en raison des changements démographiques. Leur part dans la fortune globale de la Caisse de pension s'élève aujourd'hui à 42,7%, mais se situe toujours dans la moyenne de la branche.

La répartition des assurés de la Caisse de pension se distingue par une relation équilibrée entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. A la fin de l'année, l'effectif des bénéficiaires de rentes s'élevait à un bon tiers. Par rapport à l'année passée, celui des assurés actifs a diminué de près d'un dixième (-2'070 personnes). D'une part, on a enregistré moins d'entrées dans le Credit Suisse Group donc dans la Caisse de pension, d'autre part, les départs ont augmenté de 379 personnes (+10,8%). Ce chiffre comprend également les départs à la retraite, les mises en invalidité et les décès. En outre, plus de 650 assurés sont sortis de la Caisse de pension en raison de la vente de Wincasa. Si l'on tient compte uniquement des départs liés à un changement de poste, ce sont

464 personnes de plus (+15,6%) que l'année précédente qui sont sorties du Credit Suisse Group et donc de la Caisse de pension. Cela est nettement identifiable par les prestations d'entrée plus basses et les prestations de sortie plus élevées.

L'augmentation la plus forte est observable pour les réserves de fluctuation. Une partie de la performance de 7,2% a été utilisée pour son alimentation. Cette réserve servant à amortir les évolutions défavorables sur les marchés financiers et des capitaux a augmenté de près de deux tiers par rapport à l'année passée. La direction de la Caisse de pension est optimiste pour atteindre ces prochaines années la valeur de réserve de fluctuation de 15,8% du capital de prévoyance et des provisions techniques définie par le Conseil de fondation.

Degré de couverture  
En %

111,6

2013: 111,6%  
2012: 107,0%

Taux d'intérêt  
En %



## Portrait de la Caisse de pension

La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) propose à ses assurés des conditions attrayantes et compétitives en matière de prévoyance, qui dépassent largement les exigences minimales prescrites par la loi.

### Conseil de fondation (mandat 2013–2016)

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation dirige la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) et en assure le contrôle. Le Conseil de fondation définit la stratégie globale de la Caisse de pension et veille à son application. Il informe les assurés et est l'interlocuteur de la Commission du personnel de Credit Suisse AG (Suisse).

#### Représentants de l'employeur



**Philip Hess**  
Président du Conseil de fondation, Credit Suisse



**Marco Illy**  
IBD EMEA Country Head Switzerland, Credit Suisse



**Hans-Ulrich Meister**  
Chief Executive Officer du Credit Suisse en Suisse



**Christian G. Machate**  
Global Head Compensation & Benefits, Credit Suisse



**Nicole Pauli**  
Responsable Gestion des produits Suisse, Credit Suisse

#### Représentants des employés



**Thomas Isenschmid**  
Vice-président, représentant des employés de Suisse alémanique



**Frédéric Baechler**  
Représentant des employés de Suisse romande



**Nannette Hechler-Fayd'herbe**  
Représentante des employés de Suisse alémanique



**Marco Lucheschi**  
Représentant des employés du Tessin



**Daniel Leuthardt**  
Représentant des employés des sociétés affiliées du Credit Suisse

#### Représentants des bénéficiaires de rentes



**Hanspeter Kurzmeyer**  
Représentant de l'employeur



**Martin Klaus**  
Représentant des employés

#### Changement au sein du Conseil de fondation

A sa demande, Marco Illy, IBD EMEA Country Head Switzerland du Credit Suisse, va quitter ses fonctions de représentant de l'employeur au Conseil de fondation après 10 ans de mandat. Le Directoire du Credit Suisse Group (Suisse) a désigné Rudolf A. Bless, Chief Financial Officer adjoint et Chief Accounting Officer du Credit Suisse, comme son successeur. A l'approbation des comptes annuels 2013, Rudolf A. Bless s'engagera au sein du Conseil de fondation.

## Direction

Le gérant, le responsable des placements et le Chief Operating Officer forment la direction, qui est présidée par le gérant. Le gérant définit les rapports et les prétentions d'assurance, assume la responsabilité intégrale en matière de gestion technique et commerciale de la fondation et élabore les bases de décision pour le Conseil de fondation qui concernent la stratégie globale de la Caisse de pension.



**Urs Bracher**  
Gérant



**Guido Bächli**  
Responsable des placements



**Matthias Hochrein**  
Chief Operating Officer

### Changements au sein de la direction

Avec la publication du rapport de gestion 2013, Martin Wagner, diplômé fédéral d'expert en assurances de pensions ainsi que Certified Internal Auditor, sera le gérant de la Caisse de pension. Il succède à Urs Bracher, qui a occupé cette fonction depuis 1989 et qui, après 25 années de gérance de la Caisse de pension, part à la retraite.

## Expert, organe de révision et autorité de surveillance

Les services externes suivants examinent chaque année l'activité de la Caisse de pension.

- **Expert en prévoyance professionnelle**  
Aon Hewitt (Switzerland) AG, Zurich
- **Organe de révision**  
KPMG AG, Zurich
- **Autorité de surveillance**  
BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), Zurich

## «Celui qui ne contribue pas à marquer l'environnement sera lui-même affecté.»

Quand il était petit, il voulait être ramoneur. Mais après ses études, Urs Bracher choisit une autre voie et trouva sa vocation dans la Caisse de pension. Un quart de siècle plus tard, il quitte le poste de ses rêves et part à la retraite. Dans cet entretien, Urs Bracher nous parle des débuts de sa carrière, de changements et relate dans quelle mesure il souhaite encore viser haut même après son départ.



**Urs Bracher, à 34 ans, vous avez pris la direction de la Caisse de pension. Une chose assez ambiguë à ce jeune âge ...**

J'étais jeune et fougueux [rire]. L'annonce pour le poste m'a fortement interpellé et donc, j'ai simplement tenté ma chance. J'étais un bon spécialiste et je gérais déjà beaucoup de grandes caisses de pension au sein d'une entreprise de conseil. Je voulais évoluer et obtenir d'autres points de vue; non plus conseiller mais exécuter.

**Quand vous repensez à ces vingt-cinq dernières années au sein de la direction de la Caisse de pension, quels sont les changements que vous avez pu observer durant toutes ces années?**

Enormément de choses ont changé ... A l'époque, en 1989, les opérations de

la Caisse de pension étaient encore consignées à la main ou à la machine à écrire. C'est pourquoi j'ai tout d'abord acheté deux ordinateurs pour l'ensemble de la Caisse de pension. Pour les utiliser, il fallait, au préalable, s'inscrire à l'avance sur une liste, une chose complètement inimaginable aujourd'hui. Au cours du temps, tous les collaborateurs ont obtenu leur propre ordinateur. Je me souviens encore très bien du mal que mes collaboratrices ont eu à se séparer de leur chère machine à écrire. L'informatique a pendant toutes ces années subi une évolution de taille, ce qui s'est également traduit par une accélération incroyable de la vie professionnelle actuelle. Tout est devenu beaucoup plus agité avec le flot actuel d'e-mails et, de manière générale, l'on exige et l'on attend des collaborateurs plus qu'aparavant.

**Dans quelle mesure les caisses de pension ont-elles évolué?**

J'ai débuté à une époque où les grandes caisses de pension étaient dirigées selon la primauté des prestations. Nous pariions tous sur de bonnes prestations garanties à la retraite, en cas d'invalidité et de décès. Jusqu'en 2002, nous avons connu une époque fantastique, réalisé majoritairement une bonne performance et ne savions que faire des excédents. Nous adaptions régulièrement les rentes en cours au renchérissement et financements en outre la réduction de l'âge de la retraite de 65 à 63 ans sans occasionner de coûts supplémentaires aux employés et aux employeurs.

**Mais souvent, après un boom, il y a un ralentissement ...**

Oui, malheureusement. La rupture du système eut lieu dans les années 2002-2003. Les marchés corrigèrent substantiellement et dans une proportion que nous n'escomptions pas. Cela a conduit à une remise en question des modèles d'assurance existants et à des discussions concernant les adaptations possibles. A cela s'ajouta toute la problématique de l'établissement international du bilan de la Caisse de pension, qui se répercute sur le bilan consolidé des employeurs cotés en bourse. Par conséquent, nous avons modifié la stratégie de placement et investi essentiellement en courant le moins de risques possible pour réagir rapidement aux conditions changeantes du marché. Avec la crise financière et la dette des Etats, l'environnement se modifia une fois de plus de manière décisive. Cette évolution augmenta sans aucun doute la pression sur le niveau élevé de rendement.

Suite →

### **Qu'est-ce qui vous a stimulé pendant ces 25 années à ce poste?**

Pendant toutes ces années, l'environnement était très enrichissant. J'avais une grande marge de manœuvre, je pouvais changer et obtenir beaucoup de choses. De plus, je bénéficiais de la confiance de la banque et du Conseil de fondation. J'ai toujours personnellement veillé à ce que la Caisse de pension se distingue par de bonnes prestations de prévoyance et qu'elle soit attractive, équilibrée et innovante. Pendant toutes ces années, j'ai apporté de nombreuses solutions innovantes de prévoyance et mis en place, avec le soutien de la banque, une très bonne Caisse de pension avec des prestations adaptées au marché. Aujourd'hui, notre Caisse de pension compte parmi les plus grandes caisses de prévoyance en Suisse.

### **Quelles décisions vous ont-elles coûté?**

De manière générale, j'ai toujours eu du mal avec les licenciements de collaborateurs. Quand un supérieur hiérarchique s'acquitte facilement d'un licenciement, alors ce n'est sûrement pas un bon signe. Et naturellement cela m'a coûté, vers la fin de ma carrière, de réaliser le passage à la primauté des cotisations. Une modification de prestations sans compensation intégrale supportable au plan social exige beaucoup de compréhension de la part des assurés et le consentement n'est – bien sûr – pas toujours présent. En conséquence, il était important d'expliquer aux assurés de manière transparente et compréhensible les motifs de ce changement de primauté. Je pense que nous y sommes parvenus.

### **Désormais, vous partez bientôt à la retraite. La troisième phase de votre vie est également synonyme de grand changement personnel. Vous y êtes-vous bien préparé?**

Depuis plusieurs années déjà, je réfléchis à mon départ à la retraite et j'ai examiné diverses possibilités. Au début, j'avais peur du détachement et craignais de ne pas être assez occupé. J'ai passé une grande partie de ma vie à travailler et m'identifiais en partie également au métier. Avec le départ à la retraite débute une nouvelle ère, professionnellement et socialement. Cela doit être d'abord intellectualisé. J'y suis désormais prêt à



100% et me réjouis de cette nouvelle phase de ma vie.

### **Outre votre fonction en tant que gérant, vous assurez divers mandats. Après votre départ à la retraite, allez-vous les poursuivre?**

Mon souhait étant de quitter progressivement la vie professionnelle, je poursuivrai, même après mon départ à la retraite, ma fonction de secrétaire de la Chambre suisse des actuaires-conseils ainsi que celle de membre du comité de direction de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP. Je conserve en outre quelques mandats en tant qu'expert en prévoyance professionnelle, en tant que président de conseil de fondation et professeur.

### **Qu'est-ce qui vous intéresse dans ces activités?**

C'est peut-être un signe de vieillesse que de vouloir influencer avec l'âge davantage les décisions politiques. Selon la devise: «celui qui ne contribue pas à marquer l'environnement sera lui-même affecté». En tant que secrétaire de la Chambre suisse des actuaires-conseils

et membre du comité de direction de l'ASIP, je m'engage pour que les révisions législatives soient mises en œuvre de telle sorte qu'elles soient supportables sur le plan social.

### **Quels sont vos objectifs privés?**

Je souhaiterais disposer de plus de temps pour moi. Je voudrais faire davantage de sport. Vers la fin de l'année est prévue l'ascension du Cotopaxi, un volcan actif en Equateur, et celle de la plus grande montagne d'Amérique du Sud, l'Aconcagua dans les Andes argentines est en projet. Vous voyez, il reste encore l'une ou l'autre chose à faire. En outre, je souhaiterais découvrir encore beaucoup de beaux endroits avec ma femme, que ce soit en Australie, en Asie ou en Antarctique.

**Alors, que vos voyages soient ponctués de nombreuses belles aventures et de suffisamment de temps pour en profiter. Merci beaucoup, Monsieur Bracher, pour cet entretien.**

Interview: Melanie Gerteis

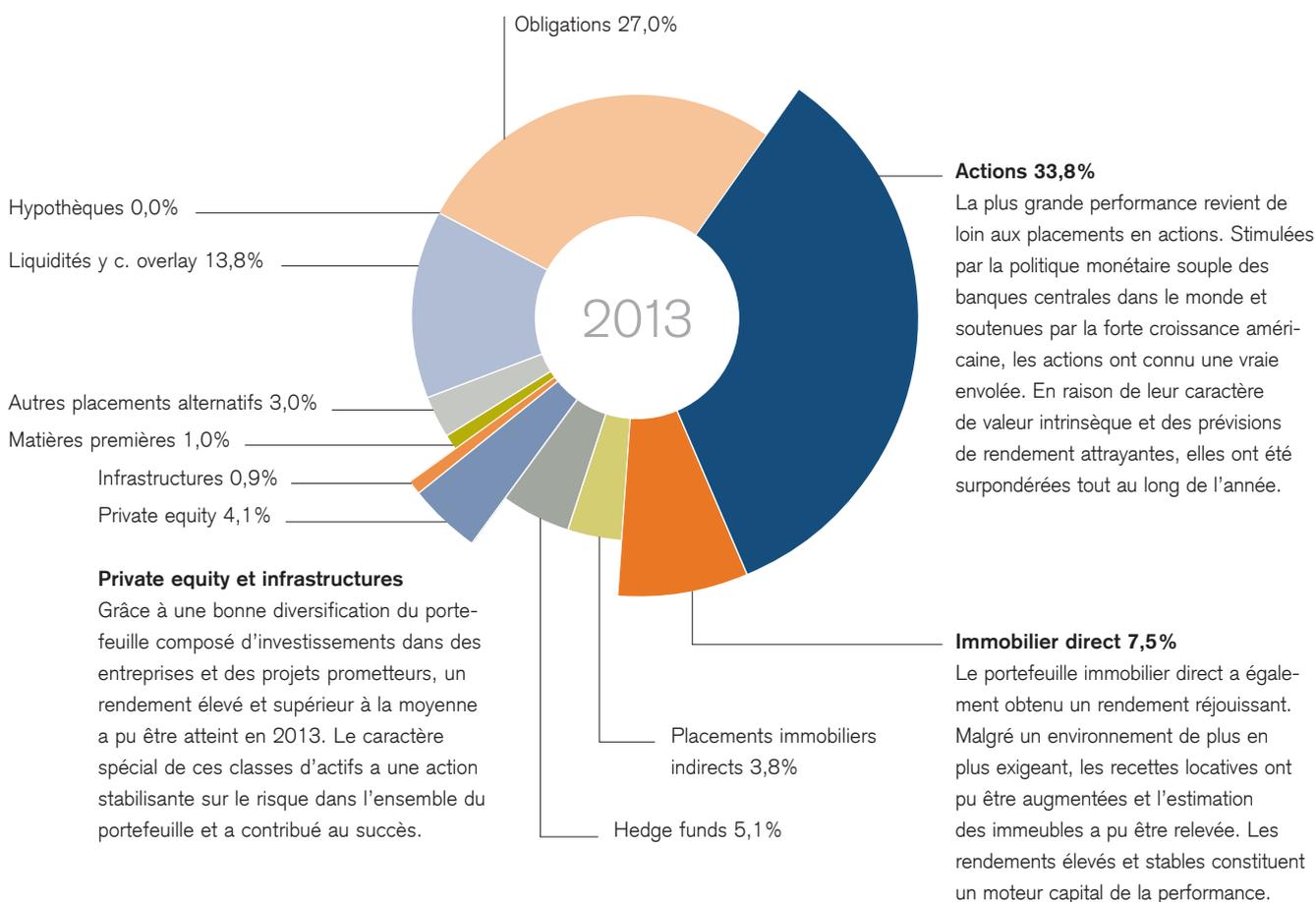
# Placements

La fortune de la Caisse de pension est largement diversifiée et investie dans les principales classes d'actifs et monnaies.

## Allocation d'actifs (exposition économique)

Le tableau ci-contre récapitule les types de placements détenus par la Caisse de pension à la fin 2013 et indique la proportion dans laquelle chaque classe d'actifs a contribué à la performance globale de 7,2%.

	31.12.2013 En %	Part dans la performance en %	31.12.2012 En %
<b>Liquidités y c. overlay</b>	13,8	-0,1	8,6
<b>Obligations</b>	27,0	0,0	29,3
<b>Actions</b>	33,8	6,2	32,7
<b>Placements immobiliers directs</b>	7,5	0,6	7,5
<b>Placements immobiliers indirects</b>	3,8	0,0	3,7
<b>Placements alternatifs</b>			
Hedge funds	5,1	0,1	9,8
Private equity	4,1	0,5	3,2
Infrastructures	0,9	0,2	1,0
Matières premières	1,0	-0,4	1,6
Autres placements alternatifs	3,0	0,1	2,5
<b>Hypothèques</b>	0,0	0,0	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>7,2</b>	<b>100,0</b>



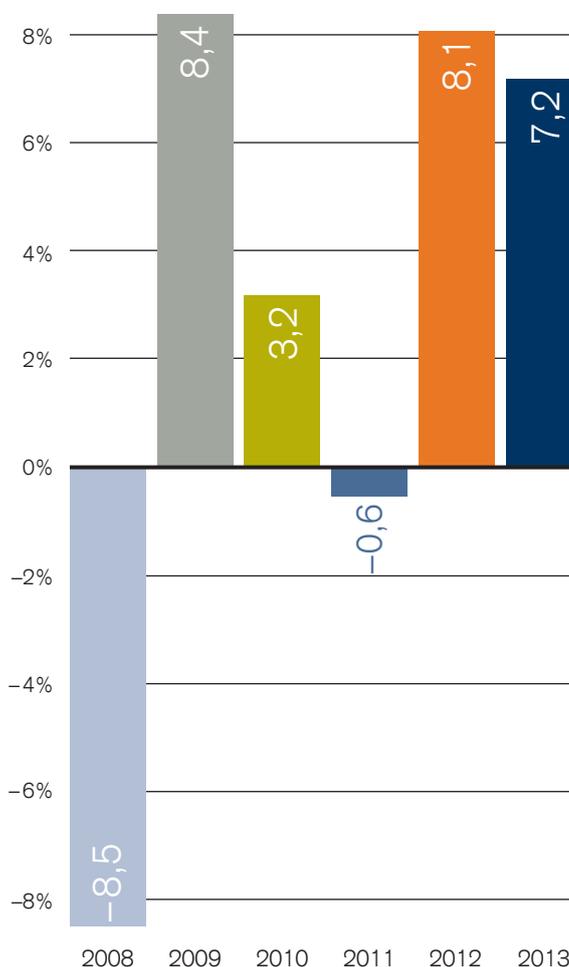
## Activité de placement et conditions du marché

Malgré la faiblesse conjoncturelle dans de nombreux pays européens et certains pays émergents, l'année de placement 2013 a clôturé mieux que prévu. Les indices d'actions ont atteint de nouveaux sommets en 2013, de sorte que de nombreux investisseurs ont dénommé l'année de placement 2013 «année des actions». Ainsi, le Swiss Market Index a atteint une performance largement supérieure à la moyenne (près de 20%), et le S&P 500 également a atteint un record historique le dernier jour de négoce. Au cours de l'année 2013, les indices d'actions mondiaux ont progressé en tout de 23,7% en francs suisses.

Les actions ont constitué le principal moteur de la performance de 7,2% à fin 2013 en raison de leur caractère de valeur intrinsèque et des prévisions de rendement attrayantes. Elles ont été surpondérées tout au long de l'année. L'échéance des placements obligataires a été maintenue relativement courte. La majorité des emprunts d'Etat ont été vendus et les obligations d'entreprises ont été plus fortement pondérées. Les placements dans l'immobilier direct, le private equity et les infrastructures ont à nouveau enregistré une évolution très favorable.

## Performance

La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a réalisé en 2013 une performance de 7,2%. Le tableau ci-contre présente la performance réalisée depuis 2008.



A la fin de l'exercice, le Conseil de fondation détermine les taux d'intérêt définitifs pour le plan d'épargne, le plan de capitalisation et le plan 58. Pour ce faire, il tient compte autant de la performance atteinte que de la situation financière globale de la Caisse de pension. Le Conseil fédéral fixe le taux d'intérêt minimal LPP, c'est-à-dire le taux d'intérêt minimum auquel doit être rémunéré l'avoir de prévoyance conformément au régime obligatoire LPP.

Taux d'intérêt des plans de prévoyance en %	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Plan d'épargne	-	-	4,0	3,0	2,5	2,0
Plan de capitalisation	2,75	2,0	2,0	2,0	2,5	2,0
Plan 58	2,75	2,0	2,0	2,0	2,5	2,0
Taux d'intérêt minimal LPP	2,75	2,0	2,0	2,0	1,5	1,5

## «Le fait que nous soyons responsables du capital de prévoyance de nos assurés influe significativement sur nos décisions de placement.»

Depuis quinze ans, Guido Bächli est chargé de la gestion de la fortune de la Caisse de pension et dirige l'ensemble de l'activité d'investissement. Lisez dans cet entretien comment il détermine de nouvelles possibilités d'investissement, évalue les risques et garde la tête froide lors des situations de marché turbulentes.

**Monsieur Bächli, vous gérez avec votre équipe une fortune de CHF 15 milliards. Quels défis doit-on relever avec un montant aussi élevé?**

Qu'une fortune soit élevée ou pas, il y a toujours des défis à relever en matière de gestion; le volume de placement en soi n'est pas le premier facteur décisif. La taille actuelle nous offre de nombreux avantages lors de la mise en œuvre des idées de placement. Nous pouvons par exemple, en raison de nos volumes de placement, investir dans des solutions sur mesure qui nous garantissent une flexibilité et une sécurité supplémentaires. Notre portefeuille de hedge funds, qui est exactement constitué selon nos idées, ainsi que nos placements de private equity et d'infrastructures en sont de bons exemples. Pour ces derniers, nous pouvons, en tant qu'investisseur unique, décider de manière autonome et nous sommes, par conséquent, indépendants de tout autre investisseur. En dépit du volume de placement, réaliser un rendement séduisant est devenu de plus en plus difficile ces dernières années en raison des très bas niveaux d'intérêt et de rendement.

**Dans quelle mesure les décisions de placement d'une caisse de pension se différencient-elles de celles prises par un investisseur privé?**

En tant que Caisse de pension, nous gérons le capital de prévoyance de nos assurés. La conscience de cette responsabilité est toujours au premier plan lors de nos décisions de placement. Pour garantir les propositions de valeur autant actuelles que futures, un certain rendement cible est indispensable. Son montant est déterminé dans les études

«Les phases de stress offrent souvent des possibilités de placement attrayantes.»

actifs-passifs réalisées périodiquement et est primordial pour notre équipe. A titre de comparaison, un investisseur privé est soumis à une pression de rendement plus faible et peut mieux résister à de plus grandes fluctuations du portefeuille.

**Les marchés mondiaux sont marqués par des fluctuations constantes. Dans un tel contexte, comment prenez-vous des décisions rationnelles?**

Les marchés financiers sont empreints d'émotions telles que la peur, l'avidité ou l'euphorie. Mais souvent, c'est juste-



ment lors des phases stressantes que se présentent des opportunités attractives d'investissement. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue les stratégies de placement définies. Dans l'environnement de taux faibles actuel, nous atteignons les rendements minimaux nécessaires uniquement par le biais d'une gestion active et d'un contrôle strict des risques. Il est crucial d'avoir, à tout moment, conscience des risques actuels au sein du portefeuille. C'est la seule manière de réagir rapidement aux conditions changeantes du marché et de procéder aux adaptations tactiques de l'allocation de placement. Etre souple, sans pour autant nuire à la stabilité de l'ensemble du portefeuille, est essentiel pour investir avec succès à long terme.

Suite →

**Nom:** Guido Bächli

**Fonction:** responsable des placements de la Caisse de pension

**A la Caisse de pension depuis:** 1988



### Comment évaluez-vous les risques d'investissement?

Notre Risk Management interne nous livre divers ratios de risque qui mesurent le risque de portefeuille – de manière absolue et relative – par rapport aux prestations. En outre, différents modèles nous aident à identifier suffisamment tôt des risques de marché. Sur la base d'un rapport mensuel des risques d'un prestataire de services indépendant et d'une surveillance interne dynamique des risques, nous pouvons, à tout moment, évaluer le risque de portefeuille. C'est sur cette base que nous prenons nos décisions de placement.

### Dans quelle mesure avez-vous modifié la structure de placement en 2013?

Nous avons à nouveau augmenté la part des valeurs réelles dans le portefeuille en achetant des actions dans les phases de faiblesse et en étoffant sans cesse nos placements de private equity et d'infrastructures. En contrepartie, nous avons continué à réduire les valeurs nominales. Nous avons vendu des emprunts d'Etat de premier ordre, dont nous estimions que le rapport risque-rendement était inintéressant. Au cours de l'exercice, nous ne détenions que presque exclusivement des obligations d'entreprises.

De plus, nous avons continué à diversifier les risques et les rendements en augmentant nos placements dans des risques d'assurance appelés aussi Insurance-Linked Strategies. Ces stratégies de placement investissent dans

« Nous devons connaître en tout temps les risques du portefeuille afin de pouvoir réagir rapidement aux changements du marché. »

des risques d'assurance mondiaux tels que les catastrophes naturelles notamment, p. ex. les tempêtes, les cyclones, les tremblements de terre ou les inondations. En tant qu'investisseur, nous endossons les risques de la société d'assurances et obtenons en contrepartie un rendement attractif. En outre, cette classe d'actifs n'est que très faiblement en corrélation avec d'autres catégories de placement.

### Comment identifiez-vous les moteurs de rendement intéressants pour la Caisse de pension?

En raison de leur faible taux d'intérêt, les emprunts d'Etat de haut niveau qualitatif ont perdu leur propriété de couverture naturelle contre les risques liés aux actions et leur qualité de moteur constant de rendement. C'est pourquoi nous nous efforçons continuellement de découvrir de nouveaux moteurs de rendement attrayants. Pour ce faire, nous empruntons souvent des voies non

conventionnelles et nous nous penchons sur des thèmes de placement non traditionnels, comme les Insurance-Linked Strategies déjà évoquées mais aussi sur les placements de hedge funds, de private equity et d'infrastructures ainsi qu'à l'avenir sur des prêts directs aux entreprises. Ces éléments et d'autres contribuent à un portefeuille de placements robuste et nous aident à réaliser un rendement durable.

### A votre avis, quelle classe d'actifs aurait dû atteindre une performance plus

#### importante en 2013?

L'ampleur du recul du prix de l'or nous a quelque peu étonnés. Après la forte baisse du cours de 2013, nous pensons que le prix de l'or est foncièrement bien soutenu au niveau actuel. Si la situation mondiale de politique monétaire expansionniste devait toutefois dégénérer, l'or devrait servir de refuge sûr. C'est pourquoi, pour nous, l'or constitue toujours un élément constitutif d'un portefeuille diversifié et résistant au stress. A la fin de l'année, 1% de notre fortune de placement était investie en or.

**Merci beaucoup, M. Bächli, pour ces informations, qui nous permettent de nous faire une idée de l'activité de placement de la Caisse de pension.**

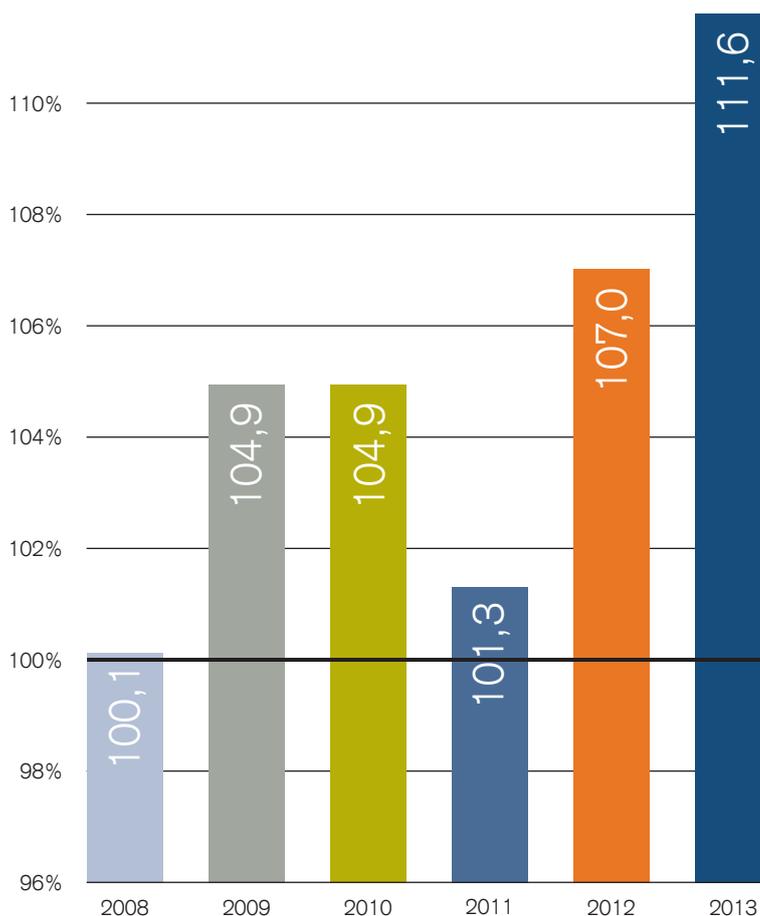
Interview: Melanie Gerteis



## Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 107,0% à 111,6% en l'espace d'un an. Il résulte du rapport entre la fortune de prévoyance et les obligations de prévoyance. En 2013, le degré de couverture des bénéficiaires de rentes a été calculé en appliquant un taux d'intérêt technique de 3,0%.

Le graphique ci-contre fait état du degré de couverture de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) à compter de 2008.



## Compensation du renchérissement pour les rentes

Le Conseil de fondation s'efforce de compenser une partie de l'inflation sur les rentes en cours pour les bénéficiaires de rentes. La dernière adaptation des rentes a eu lieu en 2007 (+1,5%). Depuis lors, le renchérissement cumulé atteint 3,03%. L'octroi d'allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes ne devrait se faire qu'au débit des fonds libres de la fondation. A défaut de capital libre de la fondation et pour préserver l'équilibre financier au sein de la Caisse de pension, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder d'augmentation de l'allocation de renchérissement pour l'année 2013. Pour garantir l'allocation de renchérissement applicable, la Caisse de pension s'est démise de CHF 216,4 millions (année précédente: CHF 233,0 millions) en réserve mathématique.

A la suite du faible niveau d'intérêt des placements à revenu fixe, le Conseil de fondation a décidé de baisser le taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5% dans les cinq prochaines années. Les coûts en découlant s'élèvent à CHF 70 millions par an et seront supportés par les assurés actifs et la banque.

## Effectif des assurés

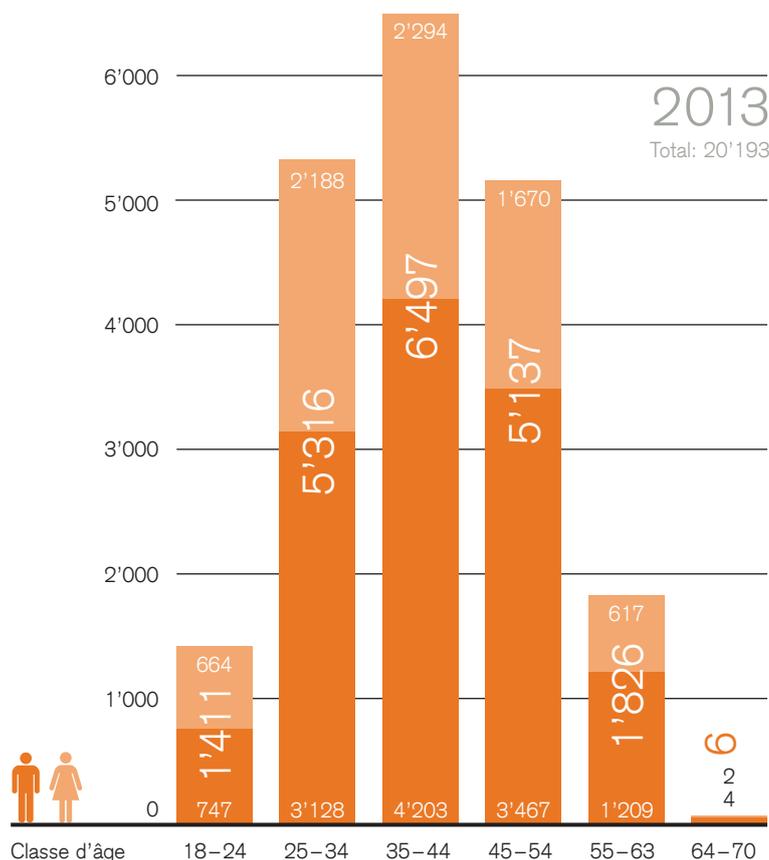
Par rapport à l'année précédente, l'effectif total des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes a diminué globalement de 1'877 personnes (-5,7%).

### Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs a encore diminué en comparaison annuelle. Globalement, l'effectif a baissé de 2'070 personnes, soit 9,3%. Les admissions au Credit Suisse Group ont diminué alors que les départs ont augmenté d'un bon dixième. Les motifs de départ concrets sont représentés dans le tableau. Il faut constater une concentration de départs à la retraite et de sorties liées à un changement de poste. Pour ces dernières, il faut tenir compte du fait qu'avec la vente de Wincasa, plus de 650 assurés ont quitté la Caisse de pension.

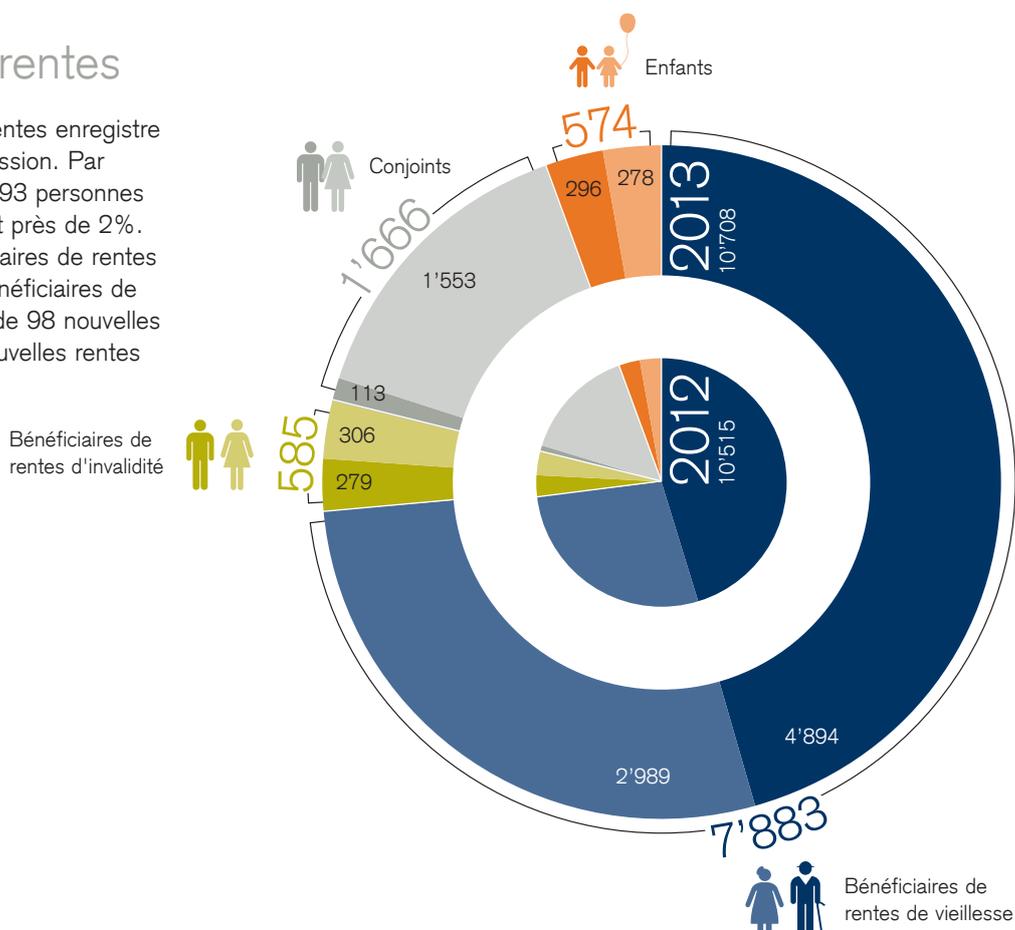
	2013			2012
	Hommes	Femmes	Total	Total
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>12'758</b>	<b>7'435</b>	<b>20'193</b>	<b>22'263</b>
Entrées	1'062	750	1'812	2'108
Sorties	2'212	1'670	3'882	3'503
■ dont changements de poste	1'927	1'507	3'434	2'970
■ dont départs à la retraite	260	142	402	485
■ dont mises en invalidité	17	19	36	36
■ dont décès	8	2	10	12

Le graphique ci-contre présente la distribution des assurés actifs par classes d'âge. Les 18-24 ans, qui ne sont assurés que pour les risques, comprennent 1'411 personnes, soit un bon 7% de l'effectif des assurés. Les 35-44 ans représentent un bon tiers de l'effectif total. L'âge moyen des hommes est de 40,9 ans, alors que celui des femmes est de 39,2 ans.

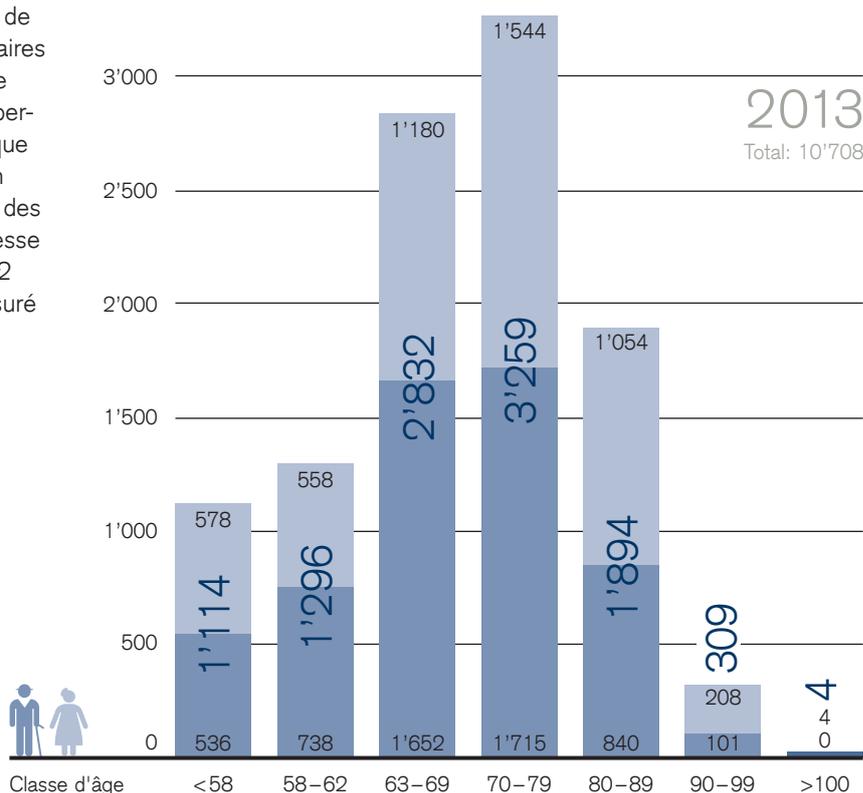


## Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes enregistre tous les ans des taux de progression. Par rapport à l'année précédente, 193 personnes se sont ajoutées à l'effectif, soit près de 2%. Lors de l'exercice, 302 bénéficiaires de rentes sont décédés. Le décès des bénéficiaires de rentes a entraîné le versement de 98 nouvelles rentes de conjoints et de six nouvelles rentes d'orphelins.



Le graphique ci-contre présente la distribution des bénéficiaires de rentes par classes d'âge. Un dixième des bénéficiaires de rentes a moins de 58 ans, ce sont principalement des bénéficiaires de rentes d'enfants ou d'invalidité. La classe d'âge de 70 à 79 ans correspond à 3'259 personnes, près d'un tiers de l'effectif, tandis que le groupe de plus de 80 ans en constitue un cinquième (2'207 personnes). L'âge moyen des bénéficiaires masculins d'une rente de vieillesse s'élève à 71,8 ans, celui des femmes à 72,2 ans. L'assurée la plus âgée a 104 ans, l'assuré le plus âgé 98 ans.



## Modification de l'effectif des assurés depuis la création en 1919

Année au 31.12.	Assurés actifs Nb de personnes	Bénéficiaires rentes Nb de personnes	Somme du bilan en CHF
2013	20'193	10'708	14'956'371'797
2010	23'649	10'004	12'728'458'003
2000	20'356	7'576	8'702'333'901
1990	14'471	2'344	1'952'753'270
1980	8'229	1'410	834'028'031
1970	3'397	1'194	282'652'440
1960	2'240	897	141'723'049
1950	1'993	582	84'285'492
1940	1'960	268	40'551'548
1930	1'845	112	22'845'245
1920	1'613	5	6'176'590

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la banque, alors connue sous le nom de Crédit Suisse, s'est lancée dans l'activité d'assistance. Après avoir défini les fondements actuariels et épargné la réserve mathématique requise, la Caisse de pension a été créée en octobre 1919. Depuis, l'effectif des assurés et la somme du bilan n'ont cessé d'évoluer.

En 1982, l'effectif des assurés actifs a dépassé pour la première fois la barre des dix mille; pour les bénéficiaires de rentes, c'était en 2010.

Au cours de ces cent dernières années, le nombre d'assurés actifs a été multiplié par douze: il était de 1'613 en 1920 pour atteindre 20'193 à la fin 2013. Sur la même période, le nombre de bénéficiaires de rentes, initialement cinq personnes, est passé à 10'708.

## Bon à savoir

Chaque personne a des rêves et des objectifs. Certains projets sont minutieusement préparés sur une longue période, d'autres, en revanche, sont lancés spontanément. Si vous prévoyez un changement prochainement, alors la liste ci-après peut constituer un petit aide-mémoire utile. Celui-ci n'est pas exhaustif, mais il signale des aspects à prendre en compte, en particulier en rapport avec notre Caisse de pension. Pour des décisions de plus grande portée, le mieux est de consulter un spécialiste fiscal et/ou en prévoyance.

### Réaliser le rêve de son propre logement

- Un retrait anticipé ou une mise en gage sont possibles.
- En cas de financement hypothécaire, vous devez apporter au moins 10% de fonds propres qui ne proviennent pas du 2<sup>e</sup> pilier.
- Un retrait anticipé signifie une diminution de la rente et du capital à la retraite ou en cas d'invalidité ou de décès. Contrôlez impérativement la conclusion d'une assurance-risque privée.
- Lors d'un nantissement, le gage est supprimé avec la mise à disposition de la somme, c'est pourquoi la banque entreprend éventuellement une nouvelle appréciation du risque.
- Un retrait anticipé est possible tous les cinq ans jusqu'à l'âge de 63 ans.
- Les versements déductibles fiscalement dans la Caisse de pension ne sont pas possibles tant que le retrait anticipé n'a pas été remboursé.

### La joie anticipée de la troisième phase de la vie

- Penchez-vous suffisamment tôt sur le départ à la retraite.
- Etablissez un budget avec vos entrées et sorties financières après le départ à la retraite.
- Jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, vous continuez d'être soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS. Les cotisations AVS/AI/APG annuelles des bénéficiaires d'une retraite anticipée sont comprises, selon leur situation financière, entre CHF 480 et CHF 24'000 au maximum par personne (état en 2014).
- Intégrez des aspects personnels (organisation du temps libre, conditions de logement, etc.) dans la planification.
- Commandez auprès de l'AVS un calcul anticipé de la rente pour obtenir un point de repère sur l'importance future de votre rente de vieillesse.
- Demandez-vous suffisamment tôt si vous souhaitez une rente à vie, le versement d'un capital ou une combinaison de ces deux prestations de vieillesse. Pour ce faire, tenez compte de votre situation financière, de votre besoin de sécurité, du niveau de vie souhaité à la retraite ainsi que de votre situation familiale.
- La rente vous offre un revenu sûr sans gestion de fortune propre, mais est non flexible, non transmissible et doit être imposée comme revenu.
- Vous restez flexible avec le versement d'un capital. Vous pouvez disposer librement de l'argent et également le retransmettre. Par contre, le revenu assuré est supprimé et vous assumez le risque de longévité et d'investissement.
- Touchez les versements d'un capital de manière échelonnée de la Caisse de pension et du 3<sup>e</sup> pilier pour rompre la progressivité de l'impôt. Les fonds de prévoyance sont soumis à un taux d'imposition préférentiel.
- Examinez des rachats dans la Caisse de pension pour augmenter la future rente. Un franc supplémentaire de rente coûte conformément au règlement actuel (état en 2014) CHF 16,55 à l'âge de 63 ans.
- Signalez à l'AVS l'arrivée à échéance de la rente de vieillesse AVS plusieurs mois avant l'âge de la retraite.

### **S'accorder du temps (interruption sans activité ultérieure immédiate, aucun versement d'indemnités de chômage)**

Prenez quelques mesures préventives dans le délai imposé afin qu'aucune lacune importante de prévoyance ne soit générée:

- Concluez dans les 30 jours après le départ de la Caisse de pension une assurance par convention auprès du Service des assurances du Credit Suisse Group pour prolonger l'assurance accidents obligatoire de 180 jours maximum. Après échéance de votre assurance par convention, vous devez de nouveau inclure la couverture accidents dans votre assurance-maladie.
- Vous pouvez adhérer à l'assurance individuelle de l'assurance indemnité journalière de Sanitas sans examen de santé. Vous êtes ainsi assuré dans le cadre d'une incapacité de travail en cas de maladie. Sollicitez le transfert dans l'assurance individuelle dans les 30 jours après votre départ de la Caisse de pension auprès du Service des assurances du Credit Suisse Group.
- Jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, vous continuez d'être soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS.
- Demander un extrait de compte auprès de l'AVS pour connaître les éventuelles lacunes de contribution.

La vie est ainsi faite que soudainement, certains changements surgissent de manière inattendue. Cela peut être la perte du travail, un divorce, une maladie ou un décès. Dans un tel cas, les possibilités propres d'influence sont fortement limitées. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'exploiter la marge de manœuvre disponible.

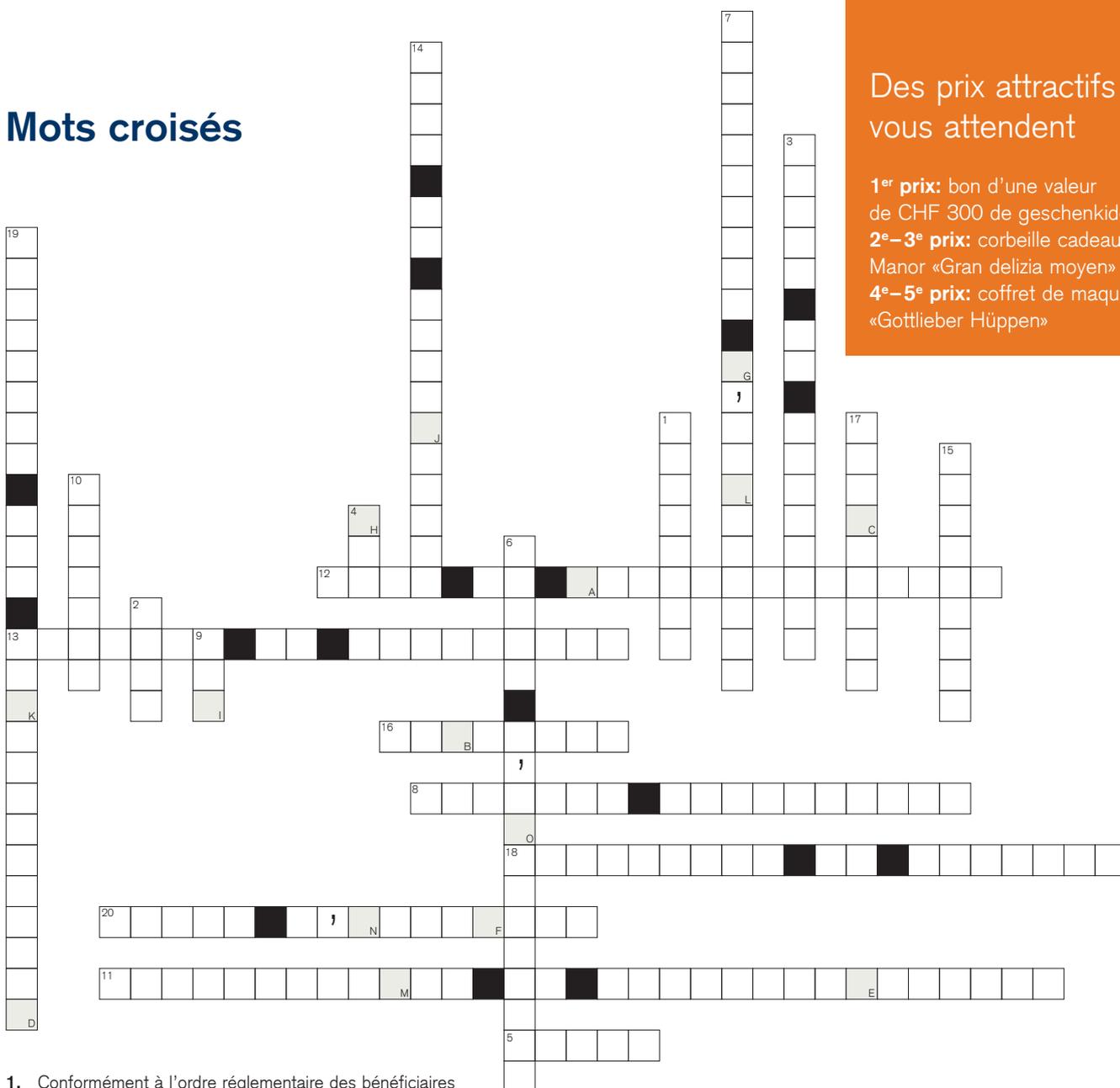
### **Ordre des bénéficiaires en cas de décès**

- Déterminez l'ordre réglementaire des bénéficiaires de la Caisse de pension dans un cadre imposé, selon vos souhaits.
- Pour l'adaptation, utilisez impérativement le formulaire de la caisse «Modification de l'ordre des bénéficiaires» et remettez-le-nous de votre vivant.
- Vérifiez régulièrement l'ordre des bénéficiaires et faites-nous part sans délai d'éventuels ajustements.
- Pour favoriser le concubin/la concubine, il est impératif de le/la consigner dans le formulaire sous la lettre ac).
- Le capital-décès de notre Caisse de pension n'entre pas dans la succession.
- Un ordre des bénéficiaires établi par testament n'a aucune validité pour l'ordre des bénéficiaires de notre Caisse de pension.

### **Interruption prolongée de votre activité avec versement d'indemnités de chômage**

- Si vous perdez votre travail, signalez-nous, avant expiration du délai de préavis, auprès de votre office régional de placement, car pendant le délai d'attente du versement des indemnités journalières, vous êtes assuré, pendant un mois, uniquement dans le cadre de la couverture supplétive (caisse de pension, assurance-accidents). C'est seulement après versement de votre indemnité journalière que votre couverture d'assurance est garantie.
- Après un départ, vous pouvez adhérer à l'assurance individuelle de l'indemnité journalière de Sanitas sans examen de santé. Vous êtes ainsi assuré dans le cadre d'une incapacité de travail en cas de maladie. Sollicitez ce transfert dans les 30 jours après votre départ de la caisse de pension auprès du Service des assurances du Credit Suisse Group.
- En tant que bénéficiaire d'indemnités journalières de chômage, vous êtes assuré automatiquement auprès de la Fondation institution supplétive LPP contre les conséquences financières de l'invalidité et du décès. Cependant, en cas de survenance d'un événement assuré, uniquement les prestations minimales prévues par la loi seront versées. Une couverture suffisante n'est donc pas garantie selon chaque situation personnelle.
- Tant que vous touchez les indemnités journalières, vous êtes automatiquement assuré contre les accidents auprès de la Suva.
- Après le dernier versement, vous pouvez demander de continuer l'assurance des prestations de risque (invalidité, décès) et/ou des prestations de vieillesse auprès de la Fondation institution supplétive LPP, [www.aeis.ch](http://www.aeis.ch).

# Mots croisés



Des prix attractifs vous attendent

- 1<sup>er</sup> prix: bon d'une valeur de CHF 300 de [geschenkidee.ch](http://geschenkidee.ch)
- 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> prix: corbeille cadeau Manor «Gran delizia moyen»
- 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> prix: coffret de maquillage «Gottlieber Hüppen»

1. Conformément à l'ordre réglementaire des bénéficiaires de la Caisse de pension, qui est le premier bénéficiaire en cas de décès?
2. Combien de représentants de bénéficiaires de rentes compte le Conseil de fondation?
3. Si un(e) assuré(e) marié(e) décède, son conjoint survivant reçoit une ...
4. Quelle est l'abréviation de l'encouragement à la propriété du logement?
5. Combien de contributions d'épargne peut-on choisir dans le plan de capitalisation?
6. Comment s'appelle la rente qui est versée en cas d'incapacité de gain durable d'au moins 25%?
7. Quel document fait état de vos prestations assurées de prévoyance?
8. Quel concept désigne l'avoir épargné dans la Caisse de pension et qui se compose des contributions d'épargne, des prestations de libre passage transférée des rachats et de la rémunération?
9. Quelle est l'abréviation de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité?
10. Dans quelle catégorie de placement la fortune de la Caisse de pension était, au prorata, la plus fortement investie fin 2013?

## Solution



Merci d'envoyer la solution dans la ligne d'objet de votre e-mail à: [wettbewerb.pensionskasse@credit-suisse.com](mailto:wettbewerb.pensionskasse@credit-suisse.com)

11. Quel concept désigne la compensation de l'augmentation du coût de la vie sur les rentes en cours?
12. Dans quel plan de prévoyance l'Award est-il assuré?
13. Qui détermine le taux d'intérêt des plans de prévoyance?
14. Avec quoi le capital vieillesse disponible dans la Caisse de pension est-il multiplié pour obtenir la somme de la rente de vieillesse annuelle?
15. Qui règle les contributions de risque?
16. Comment est nommée la variante de contribution moyenne dans le plan d'épargne?
17. Un assuré part à la retraite à l'âge de 63 ans, son départ est-il anticipé, ordinaire ou reporté?
18. Quand la prestation de libre passage est, par exemple, en raison d'un départ de la Suisse, versée directement sur le compte privé, on parle alors de ...
19. Selon quelle primauté les plans de prévoyance de la Caisse de pension sont-ils aménagés?
20. Comment s'appelle la rente que verse la Caisse de pension aux enfants mineurs en cas de décès d'un assuré?

### Conditions de participation

La date-limite de participation est le **20 mai 2014**. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Peuvent participer tous les assurés de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse). Le concours n'est pas ouvert aux collaborateurs de la Caisse de pension et aux membres du Conseil de fondation. Tout recours juridique est exclu. Les gagnants doivent prendre en charge les frais de voyage générés par les prix.

## Avez-vous des questions?

Contactez-nous.

## Suggestions, compliments et souhaits

N'hésitez pas à nous adresser vos commentaires. Ceux-ci nous aideront à encore mieux adapter les futures versions brèves du rapport annuel à vos besoins et à vos centres d'intérêt. Merci d'avance! Ecrivez-nous à l'adresse [feedback.pensionskasse@credit-suisse.com](mailto:feedback.pensionskasse@credit-suisse.com).



## Rapport annuel 2013 complet

Le rapport annuel complet contient des informations exhaustives sur l'exercice 2013, une répartition détaillée des comptes annuels ainsi que des explications complémentaires. Vous pouvez télécharger le rapport annuel 2013 soit à l'aide du code QR ou sous [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension).



### Sur place

Prenez rendez-vous pour un entretien avec votre conseiller en prévoyance de la Caisse de pension.

### Sur Internet

Vous trouverez des informations complémentaires sur [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension) et/ou sur [www.credit-suisse.com/assurances](http://www.credit-suisse.com/assurances).

### Par téléphone

Contactez les conseillers en prévoyance de la **Caisse de pension** pour toute question au sujet des prestations offertes par celle-ci. Vous trouverez les coordonnées correspondantes sur [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension) >> Qui sommes-nous >> Conseil et contact >> Vos conseillers en prévoyance

Pour toute question relative à vos **assurances** (assurances de personnes, assurance-maladie et assurances de choses), veuillez contacter votre conseiller du Service des assurances. Vous trouverez les coordonnées correspondantes sur [www.credit-suisse.com/assurances](http://www.credit-suisse.com/assurances) >> Qui sommes-nous >> Vos interlocuteurs

Dans le cadre du présent rapport annuel, les termes de «Caisse de pension», «fondation», «institution de prévoyance», «nous» et «notre/nos» se réfèrent à la «Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)», sauf si le contexte implique une interprétation différente. La version allemande du rapport annuel complet fait juridiquement foi. Les désignations de personnes sont valables aussi bien pour le genre féminin que pour le genre masculin. Le terme de «conjoint» inclut les partenaires enregistrés conformément à la Loi sur le partenariat.

CAISSE DE PENSION DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)  
JPKO 5  
Case postale  
CH-8070 Zurich

[www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension)